

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
Date de la convocation		
06/10/2023		
Date d'Affichage		
16/10/2023		

Séance du 13 octobre 2023

DCM N° 2023-64

L'an deux mil vingt-trois

Et le treize octobre

à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni avec publicité des débats, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

21 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGIO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, BATESTI Gilles, CROCE AJACCIO Catherine, PASQUALINI Maurice, MALAFRONTÉ Christine, FABRIZY Bernard, UGOLINI Nuria, VEISON MARCELLI Nathalie, MURATI Carine, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle.

5 Membres absents excusés (procurations) :

M. SILVESTRI Dominique a donné procuration à M. PASQUALINI Maurice

MME BERTOLUCCI Marie-Christine a donné procuration à MME GIAMARCHI Marie-Dominique

M. GIAFFERI Michael a donné procuration à M. POZZO DI BORGIO Louis

M. LECA Jean-Louis a donné procuration à M. BIAGGINI Jean

MME PORTA Marine a donné procuration à MME SIMONI PIACENTINI Céline

3 Absents : MALPELI Stéphane, FICO Aurélie, MARTEL Enzo

Madame SIMONI PIACENTINI Céline est nommée secrétaire

**Objet de la délibération**

Appel d'offres

Prestations de nettoyage des bâtiments communaux

VU l'article L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L2120-1, R2124-1, R2124-2, R2161-2 à R2161-6 ;

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle que les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunis en séance le 3 octobre 2023 ont décidé au vu des critères de sélection d'attribuer le marché se rapportant aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la ville de Furiani à la société Nettoyage Insulaire - ZI de Purettonne 10 allée des Fuchsias 20290 BORGIO.

L'accord cadre dont le seuil minimum HT est de 60 000 € et le seuil maximum H.T de 150 000 € est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification reconductible 2 fois par décision expresse au moins 1 mois avant son terme.

Les membres de l'Assemblée doivent délibérer pour autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise attributaire.

OÙ l'exposé de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE**

Le Maire à signer l'accord cadre se rapportant aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la ville de Furiani avec la société Nettoyage Insulaire - ZI de Purettonne 10 allée des Fuchsias 20290 BORGIO pour un montant minimum H.T de 60 000 € et un montant H.T maximum de 150 000 €.

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget général de la commune section de fonctionnement chapitre 011.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE

Michel SIMONMETRI

